



FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES NUMERIQUES LUDIQUES

Le Département du Nord – dans le cadre des fonds de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie – souhaite accompagner les initiatives pour familiariser les seniors avec les outils numériques du quotidien notamment les téléphones portables et les tablettes.

Le numérique est abordé sous un angle attractif et ludique. La tablette, le smartphone : un objet source de loisirs.

DESTINATAIRES

Communes signataires de la « Convention de partenariat pour lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap »

PUBLIC BENEFICIAIRE :

Nordistes âgés de 60 ans

OBJECTIFS :

- Rompre l'isolement des Nordistes âgés de 60 ans et plus dans le cadre d'activités intergénérationnelles
- Familiariser les seniors avec les outils numériques particulièrement les portables
- Présenter l'outil numérique comme un objet de loisirs et ouvrir le champ des possibles
- Transmettre des trucs et astuces simples pour utiliser son téléphone portable et sa tablette au quotidien
- Découvrir les jeux vidéo
- Transmettre les réflexes de base pour se prémunir des escroqueries
- Mettre en garde sur les risques d'addictions

SOUTIEN A L'ACTION

Dans la limite du budget défini annuellement par la conférence des financeurs et de la répartition équitable des fonds sur l'ensemble des territoires départementaux, le Département contribuera à hauteur de 250 € par demi-journée d'atelier (séance de deux heures minimum) de découverte dans la limite de huit demi-journées par commune soit 2000 €.

Le nombre minimum de participants pour une séance de découverte est fixé à 8 personnes.

Les communes pourront développer des actions visant à la découverte d'outils numériques à vocation relationnelles et ludiques.

Les seniors seront mis dans une position d'utilisateur leur permettant de tester : utilisation de jeux vidéo, casques de réalité virtuelle, enregistrer ou écouter une musique, prendre une photo, une vidéo, installer des applications, regarder des films sur des plateformes, poster une photo sur Instagram, communiquer avec un groupe d'amis...

Les seniors seront encouragés à venir avec leurs outils numériques afin de favoriser leur appropriation. La transmission de savoirs et partage d'expérience avec les jeunes est encouragée.

Il est possible d'acheter des fournitures et du petit matériel dédié à l'action – consommables pendant l'activité par exemple (hors investissement). Cependant, les actions ayant pour seul objet l'achat de fourniture (tablettes numérique par exemple) ne sont pas éligibles.

Les communes ont la possibilité – dans le cadre d'une politique communale volontariste ou en complémentarité avec d'autres sources de financement – d'amender cette somme ou de poursuivre la démarche au-delà de la période de partenariat avec le Département

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

- Mobiliser des intervenants de qualité en capacité de proposer des séances adaptées au public seniors
- Rémunérer les intervenants proposant les séances
- Mobiliser un public senior
- Engager les moyens nécessaires à la réussite des ateliers en proposant des conditions adaptées aux contraintes des intervenants et des participants
- Favoriser la participation des personnes âgées
- Assurer un suivi des participants aux activités (questionnaires, suivi téléphonique...)
- Mettre en place les conditions nécessaires au bien-être des personnes de plus de 60 ans concernées (locaux adaptés, ambiance conviviale...)
- Communiquer sur le dispositif via les supports municipaux en valorisant le soutien de la Conférence des Financeurs
- Transmettre les éléments d'évaluation et les justificatifs aux services du Département (cf. Document-type en annexe 3 du règlement global)
- Utiliser la subvention départementale uniquement dans le périmètre prévu pour la mise en œuvre du dispositif
- Informer les Services de la Direction de l'Autonomie du Département du cumul total des aides versées par le Département au cours de l'année au-delà de 23 000€. Dans ce cas, une Convention devra être signée entre la Commune et le Département.